

Février 2022 N°251

LOU JOURNAOU

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Dans le cadre du marché passé avec la société ST MARC, la CdC du Sud Gironde a prévu d'organiser des campagnes de vidanges des fosses septiques sur tout le territoire intercommunal au cours de l'année **2022**. Le calendrier de ces différentes campagnes est présenté ci-après.

Fin des inscriptions	Début de campagne
21 février	Courant mars
2 mai	Courant juin
4 juillet	Courant août
5 septembre	Courant octobre



À cet effet, toutes les personnes qui souhaitent profiter de ces campagnes doivent s'inscrire et adresser leur demande à la CdC du Sud Gironde aux dates prévues dans le calendrier. Pour cela il vous suffit de retirer un bulletin d'inscription au secrétariat de la mairie, de le compléter et de le transmettre au bureau du SPANC à l'adresse suivante :

SPANC CdC du Sud Gironde- 1 route de Préchac - 33730 Villandraut

Pour obtenir les fiches d'inscription, on peut se rendre sur le site : cdcsudgironde.fr

Dans la page d'accueil, cliquer sur : Assainissement non collectif-accueil, dans la nouvelle page, cliquer sur : inscription aux campagnes de vidange et enfin cliquer sur : voir la fiche d'inscription à la campagne. À titre indicatif, le coût d'une campagne est de l'ordre de 155 €, avec un surcoût de 21 € par tranche de 10 m de tuyaux supplémentaire. Il faut également compter un surcoût de 26 € par tranche de 1 000 l, lorsque la fosse présente un volume de plus de 4 000 l.

Embauche Parcours Emploi Compétence

Ainsi qu'il a été décidé au cours du conseil municipal du 25 octobre 2021, la commune de Pompéjac a embauché le jeune Rémi VACHER au titre du PEC, Parcours Emploi Compétence, à compter du 1^{er} décembre 2021

Ce PEC repose sur le triptyque « emploi-formationaccompagnement ». Il permet de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur (la commune) que par les services de l'État.

L'objectif: l'inclusion durable dans l'emploi.

Pour mémoire, Rémi a signé son contrat d'embauche le 24 novembre 2021, à raison de 30 h par semaine et celui-ci court jusqu'au 1^{er} décembre 2022.

Important: l'État prend à sa charge 80 % du salaire.



Réunion de travail « Maison des Ombelles »



Mardi 25 janvier à 14 h 30 s'est tenue sur la commune de Pompéjac la première réunion de travail relative à l'opération de réhabilitation de la Maison des Ombelles. Cette réunion était souhaitée par Laurence REGNIER, la programmiste du cabinet ZW/A, en charge de la conduite de l'étude correspondante.

En raison des contraintes sanitaires du moment, de la météo particulièrement favorable et compte tenu du nombre important de participants, la réunion a eu lieu autour de la table Mahaïa près de la salle des fêtes.

Elle a réuni la quasi-totalité des personnes et organismes

concernés directement par cette opération.

Pour le cabinet ZW/A : Laurence REGNIER ;

Pour la région Nouvelle Aquitaine : Anne Gaëlle GUILLAUME ; Pour le Département : François BURBAUD et Laurent THOMAS ;

Pour Gironde ressource : Anne HERMANN-LORRAIN ;

Pour la Forêt d'Art Contemporain : Lydie PALARIC et Philippe SARTRE (maire de Garein) ;

Les artistes Yves CHAUDOUËT et Yves SOTO;

Pour la commune de Pompéjac : Olivier DOUENCE, Laurent CERQUEIRA et André L'AZOU.

La réunion a été ouverte par Olivier DOUENCE qui a brièvement rappelé le contexte de l'opération « Maison des Ombelles », puis ce fut au tour de Laurence REGNIER de poursuivre la discussion, en présentant le cadre général dans lequel allait se dérouler l'étude et en précisant les principales étapes :

- Les différentes réunions prévues : de démarrage, de concertation et enfin de présentation ;
- Les études sur le site ;
- Les analyses et les contraintes relatives à l'environnement et la réglementation;
- L'évaluation des besoins et des objectifs ;
- La vérification de la faisabilité, autant technique qu'économique ;
- L'élaboration d'un planning de l'opération.

Autant d'étapes successives qui vont se dérouler durant plusieurs mois.

La réunion a permis, d'ores et déjà, d'arrêter ou tout au moins de préciser un certain nombre de dispositions :

- O Ainsi il convient, autant que faire se peut, de préserver « l'histoire » de la maison, celle-ci comprenant deux parties distinctes : un grand corps de bâtiment très ancien, datant de la fin du XVIII^{ème} siècleet un rajout de moindre importance et plus récent, datant sans doute du début du XX^{ème} siècle.
- O La réalisation de deux voire trois logements à connotation sociale (ou non) apparaît revêtir un caractère indispensable, la perception des loyers correspondants venant de ce fait couvrir, si possible en totalité, la charge de l'emprunt nécessaire pour effectuer les travaux de réhabilitation. Par

ailleurs, pour répondre aux souhaits exprimés lors d'études précédentes, la réalisation d'un logement destiné plus particulièrement à un artiste est également envisagée. À titre indicatif, il pourra être intéressant de séparer les deux opérations, les subventions à espérer pour chacune d'elle étant différentes et l'optimisation de toutes les ressources étant bien sûr à rechercher.

o Enfin des financements pourront aussi être sollicités pour les aménagements extérieurs, les annexes et les espaces verts.



Désormais l'action est entre les mains de la programmiste et de son équipe.

Mais au niveau de la commune, l'aménagement du parc va se poursuivre : nettoyage complet de la zone, déblaiement des déchets verts après broyage, enlèvement de la clôture côté Est. Nous espérons aussi que les tractations entre l'EPF et le généalogiste représentant les héritiers vont vite se traduire par l'achat du domaine, afin de permettre à la commune de pouvoir y travailler enfin sereinement.

Broyat pour les habitants de la commune

Comme mentionné dans le dernier bulletin communal, les branches et végétaux coupés dans le parc de la Maison des Ombelles ou à la bambouseraie vont être transformés en broyat. Sans être de grande qualité, ce broyat peut être avantageusement utilisé pour pailler des plates-bandes ou faire du compost.

À cet effet, les habitants de la commune qui souhaitent en obtenir, peuvent téléphoner ou se présenter au secrétariat de la mairie qui leur fera connaître la marche à suivre pour en bénéficier.



Le CAUE à votre disposition

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de la Gironde a pour mission la promotion de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il est investi d'une mission de service public au profit de tous. C'est ainsi qu'il conseille gratuitement les propriétaires dans toutes les démarches d'aménagement : construction, extension, surélévation, choix de matériaux, etc.

Étienne SALIÈGE, architecte-conseiller, tient à cet effet des permanences gratuites à :

Villandraut: tous les premiers jeudis du mois, l'après-midi. Pour rendez-vous: 05 56 25 31 41.

Langon: tous les deuxièmes jeudis du mois, l'après-midi. Pour rendez-vous: 05 40 34 50 01.

Bazas: tous les deuxièmes jeudis du mois, le matin. Pour rendez-vous: 05 56 65 06 65.

Captieux : tous les premiers lundis du mois, l'après-midi. Pour rendez-vous : 05 56 65 60 31.

Les conseils sont gratuits et personnalisés.

Le CAUE dispose par ailleurs d'un site que chacun peut utilement consulter : www.cauegironde.com.

Avis aux propriétaires d'animaux domestiques



Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé.

Un chien est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître,
- Il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument permettant son rappel,
- Il est éloigné de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant les nom et adresse de son propriétaire gravés sur une plaque de métal.

L'identification d'un animal domestique, chien ou chat, est obligatoire : pour les chiens de plus de 4 mois, et les chats de plus de 7 mois. Le fait de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.

Remarque : La commune a prévue d'acheter très prochainement un lecteur de puces.

Autorisations d'urbanisme

La Communauté de communes du Sud Gironde vient de créer un guichet numérique pour les autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.). Pour accéder à ce guichet, il faut se rendre sur le site de la CdC Sud Gironde Urbanisme, et à la rubrique Urbanisme habitat cliquer sur « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme ».

Dans la page correspondante, choisir le dossier souhaité et suivre la procédure comme indiqué. Il est entendu que cette dématérialisation n'interdit pas de se rendre au secrétariat de la mairie pour y

déposer tout dossier papier.

Travaux sur la commune

Des travaux sont en cours sur la commune, réalisés par les employés communaux.

• Éclaircissement de la bambouseraie.

Il s'agissait d'une part de couper tous les bambous situés en bordure sud de la parcelle 481. Celle-ci en effet pourrait faire l'objet d'un échange (voir à ce sujet l'article paru dans le bulletin n°248 en page 2).

Il s'agissait d'autre part de maîtriser la progression de la plantation dans la parcelle n°452, près du module 2 de la Ronde des ombelles.

Les bambous coupés vont être broyés très prochainement.

Fauchage des bords de route





Une opération fauchage a également été réalisée au cours des derniers jours par Denis MARTIN.

Traditionnellement, la commune organisait chaque année un fauchage des bas-côtés des routes communales par la société « SARL de la côte » pour un montant de l'ordre de 1 500€. L'achat fin 2020 d'un broyeur d'accotement nous permet désormais d'effectuer ce même travail par les propres moyens de la commune.

Info Compostage.



Dans le cadre de ses actions visant à réduire les déchets ménagers, le SICTOM du Sud Gironde met actuellement en place, sur les communes qui le désirent, des composteurs destinés à recueillir les « restes » des cantines scolaires.

À cet effet, une formation « référent compostage » a été organisée sur le site de Fargues, à laquelle participait Florence GIRY, représentant la commune.

Un composteur devrait être installé près de la cantine au cours du mois de février

La pensée du mois.

N'essayez pas de devenir un homme qui a du succès, Essayez de devenir un homme qui a de la valeur. Albert Einstein (physicien allemand) 1879 - 1955

Adichats